

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 2

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTE : Pour : 3**Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT
AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE
CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°8/2026****Date de la convocation du Comité syndical** : seize février deux mille vingt-six**Date de la séance du Comité syndical** : vingt février deux mille vingt-six

L'an deux mille vingt-six le vingt février à dix heures le Comité syndical du Syndicat mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques s'est réuni en Mairie à Espalion, après convocation légale en date du seize février deux mille vingt-six, sous la présidence de M. Éric PICARD, à la suite d'une première convocation adressée le 3 février 2026 pour une séance prévue le 16 février 2026, séance pour laquelle les conditions de quorum n'ont pas été remplies. Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour.

Membres présents :

Éric PICARD, Président,

Benoit REVEL,

Absent avec procuration : Hélène DOUSSIÈRE**Présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Jean-Yves DABERNAT (EDF), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac, Carladez, Vadiène), Vincent THOMAS (SMLD), Guillaume CANAR (SMLD), Lionel FABRE (SMLD), Lucas SAWOSKO (SMLD), Lydia ALDEBERT (SMLD)

Secrétaire de séance : Benoit REVEL

OBJET : Adoption de la stratégie territoriale Eau et Climat - cadre commun du SAGE Lot amont et du Contrat territorial Eau et Climat

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2015349-0002 des préfets de l'Aveyron et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du SAGE du Lot-amont ;

Vu la délibération n°2023.01 de la Commission Locale de l'Eau Lot amont, approuvant la mise en révision du SAGE Lot amont.

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre stratégique partagé et lisible pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin versant du Lot amont ;

Considérant que la stratégie territoriale Eau & Climat du Lot amont a été élaborée conjointement dans le cadre de la révision du SAGE et de la préparation du futur Contrat territorial Eau & Climat, sur la base :

- des travaux d'état des lieux, de diagnostic et de prospective,*
- des échanges menés en commissions géographiques et thématiques,*
- des arbitrages et orientations validés par la Commission Locale de l'Eau ;*

Étant donné que la stratégie Eau et Climat a été validée par la Commission Locale de l'Eau Lot amont lors de la séance du 16 février 2026 ;

Paraphe :



page n°- 11

Considérant le rôle du Syndicat Mixte Lot Dourdou en tant que structure porteuse de la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant et animateur de la démarche territoriale ;

À titre informatif, la stratégie se décline en six grands enjeux :

- GOUVERNANCE : Conforter la gouvernance et la mobilisation des citoyens à l'échelle du bassin du *Lot amont*,
- QUALITE : Préserver et restaurer la qualité des eaux,
- QUANTITE : Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau,
- MILIEUX : Préserver les milieux aquatiques et humides et leurs fonctionnalités,
- INONDATIONS : Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation,
- INNOVATION : Déployer des approches nouvelles et démonstratrices d'adaptation au changement climatique.

Le rapport de présentation de la stratégie est annexé à la présente délibération.

Il est précisé que la stratégie territoriale Eau et Climat du *Lot amont* constitue un cadre stratégique évolutif, susceptible d'être ajusté dans le temps au regard des retours d'expérience, de l'actualisation des connaissances et des effets du changement climatique, dans le cadre des instances de gouvernance existantes.

- **LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la stratégie territoriale Eau et Climat du *Lot amont*, telle que validée en Commission Locale de l'Eau et présentée dans le rapport en annexe, en tant que cadre stratégique partagé du projet de territoire pour l'eau ;
- **AFFIRME** que cette stratégie constitue le référentiel commun pour :
 - la révision du SAGE Lot amont (PAGD et règlement),
 - l'élaboration et la mise en œuvre du futur Contrat territorial Eau et Climat,
- **CONFIRME** le rôle du Syndicat Mixte Lot Dourdou comme structure porteuse de la démarche territoriale Eau et Climat, et à ce titre, chargée d'assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre des orientations adoptées ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée au siège social et sur le site internet du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le

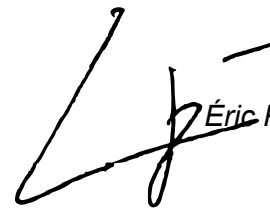
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Benoit REVEL



Éric PICARD



Paraphe :

E-I.

page n°- 12